

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA

POLICE NATIONALE

CAMP DE GURS
(Basses-Pyrénées)

N° 1372/D.I.

s/c de Mr le Préfet des
Basses-Pyrénées.

*Copie
transmise au
Préfet
des
Basses
Pyrénées*

CAMP DE GURS, le 17 Septembre 1942.

LE CHEF DU CAMP DE GURS,

PI. JALOUX
BASSE-
18 SEP 1942
92599

Monsieur le Préfet, Inspecteur Général des Camps
rue de la Laure,

V I C H Y.

OBJET : Hébergement et transfert des Israélites Etrangers rassemblés.

REFERENCE : Votre lettre circulaire N° 1816/POL. Camps du 5 courant.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

1) Réception de ces hébergés. Ainsi que vous l'avez constaté à votre passage, nous avons réservé pour le rassemblement deux Ilots, l'un pour les femmes l'Ilot J, l'autre pour les hommes l'Ilot K, choisis plus particulièrement en raison de leur meilleur état d'entretien qui les paraient.

Ces locaux avaient été au préalable minutieusement nettoyés, la literie révisée et mise en place prête à accueillir les nouveaux arrivants.

L'éclairage de jour dans ces locaux a été sensiblement amélioré par le remplacement d'une partie des panneaux fenêtre en bois plein, par des fenêtres en vitrex.

De plus des baraques réfectoire ont été installées dans tous les Ilots ce qui permet à l'ensemble des hébergés de prendre leur repas en commun dans un endroit clair et propre.

Les personnes se déclarant souffrantes à leur arrivée ont été conduites directement à l'hôpital du Camp où elles y sont demeurées le temps que nécessitait leur état.

Les personnes accompagnées de ~~leurs~~ *jeunes* enfants ont été installées dans les locaux annexes de la maternité du Camp.

2) Alimentation. - L'alimentation a été et demeure normale et suffisamment abondante en regard aux conditions de rationnement et au taux journalier de la prime d'alimentation.

...../

...../
 A titre de renseignement, je vous remets ci-joint les menus décomptés pour la période du 25 Août au 15 Septembre 1942.

3° Opérations de triage. - Préalablement à toute classification, nous avons établi pour chaque entrant une fiche signalétique du modèle ci-joint. (rouge pour les arrivants en provenance des groupes de T.E., jaune pour les autres) Ces fiches comportaient les renseignements suffisants pour nous permettre d'établir sur dossier le triage nécessaire. Chaque cas douteux a fait l'examen d'une étude très approfondie et les intéressés ont été soit convoqués par nous, soit ont eu toute latitude pour céder jusqu'à moi pour présenter toute documentation et toutes explications utiles à la définition de leur situation.

J'avais demandé d'autre part à l'équipe sociale du Service des Etrangers, déléguée au Camp de Gurs, de procéder à l'établissement d'une documentation parallèle à me soumettre avant l'établissement des listes de départ.

La comparaison de nos travaux a présenté des résultats identiques quant aux cas d'exemption et aux cas " sursités " pour complément d'examen, ce qui prouve que les études ont été poussées très sérieusement de part et d'autre et nous donne la certitude d'avoir éliminé pratiquement toute erreur.

Je n'ai qu'à me louer du dévouement et de la très sincère collaboration de cette équipe, ainsi que de la parfaite discipline à laquelle elle s'est conformée pour l'exécution de sa mission après que nous en ayons eu ensemble défini les principes.

En ce qui concerne les oeuvres étrangères, pendant toute la durée des opérations, je me suis tenu en contact permanent avec elles par des réunions fréquentes à mes bureaux et d'accord avec elles toutes, ai pris la direction de leur action, soit directement, soit par l'intermédiaire du Service Social des Etrangers, les réunissant aussi fréquemment qu'il était nécessaire pour définir la ligne de conduite que je désirais leur voir suivre au point de vue des travaux en cours, leur laissant d'autre part, bien entendu, toute liberté sur le plan de leur action matérielle et morale d'assistance. Tous ont coopéré volontiers à cette action dirigée et je dois me déclarer parfaitement satisfait de leur collaboration, faisant la part de leurs inévitables et multiples interventions, en faveur d'hébergés, plus ou moins fondées.

4° Conditions d'exécution des départs. - A titre d'exemple j'indique le processus du départ, le plus important que j'ai eu personnellement à organiser. Celui du premier septembre comprenant 500 personnes.

Les hébergés devant prendre part à ce convoi ayant été déterminés suivant les travaux préparatoires indiqués plus haut, j'ai procédé aux opérations de départ de la façon suivante :

- Ouverture d'un Ilot de départ (Ilot E) comportant autant de baraques
- ouvertes que de wagons composant le train.
- Numérotation des baraques suivant l'ordre de constitution du train en
- gare (1 à 18)
- Les hébergés prévus pour ce départ ont été prélevés sur les Ilots de
- rassemblement dans le courant de l'après-midi du 31 Août et rassemblés
- dans l'Ilot de départ.

...../

-/
- formalités diverses de départ, restitution des dépôts, censure des colis etc.....
 - J'ai ensuite avec l'aide du Service Social prié les oeuvres d'affecter une personne, membre de ces oeuvres, ~~de~~ par baraque pour prendre soin des hébergés qui y seraient affectés.
 - Nous avons ensuite prié les hébergés qui se trouvaient ainsi " en vrac dans l'Ilot, de se grouper à volonté par famille, par sympathie etc.. à raison de 27 à 29 personnes par baraque.
 - Le repas du soir a été distribué à cet Ilot.
 - Nous avons ensuite procédé aux travaux d'établissement des listes, baraque par baraque, revu les derniers cas douteux qui se présentaient à la dernière heure.
 - Les oeuvres ont eu ensuite toutes possibilités pour accomplir leur travail d'assistance.

Le départ du Camp a commencé à minuit et s'est poursuivi jusqu'à 5 H.30, un car chargeant le contenu d'une baraque et représentant l'effectif pour un wagon.

Aucune difficulté particulière n'est à signaler jusqu'à maintenant.

LE CHEF DU CAMP DE GURS,

